

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 2 septembre 2022 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, SEFERIAN Sandrine, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, GARIN Maximilien, GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude, ROCHIGNEUX Didier arrivée à 20h25.

Absents excusés : Didier ROCHIGNEUX donne pouvoir à O. MOLLE, GRANGE Jean-François donne pouvoir à A. BOURSIER, COMBE Emilie donne pouvoir à R. COHAS, JOUIN Nicolas donne pouvoir à T. GOUBY.

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

Objet : *Décision modificative n° 5 Budget général*

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits liés à l'achat du terrain situé route de Montverdun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2022:

Section d'investissement

Dépense	
cpte 2152	- 15 000 €
Dépense	
cpte 2111	+ 15 000 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 2 septembre 2022
Le Maire
Thierry GOUBY

